

Médiation du patrimoine archéologique*

« Archéologie-message », déontologie et pratique d'évaluation au Préhistorite de Ramioul (Flémalle, Province de Liège, Belgique)

Fernand COLLIN

RÉSUMÉ

L'expérience du Préhistorite de Ramioul, une entreprise de tourisme culturel située près de Liège, en Wallonie, est présentée. La professionnalisation de son service éducatif a amené une réflexion sur les limites de l'exercice du médiateur et a abouti à la création d'un code de déontologie propre à permettre d'aborder en toute occasion le public avec le même sérieux et les mêmes objectifs. Après avoir détaillé ce code, largement inspiré de celui des journalistes professionnels, la notion d'archéologie-message, prétexte à l'éducation et à l'épanouissement de citoyens responsables, est discutée. Pour conclure, des critères d'évaluation de la pratique de la médiation au Préhistorite de Ramioul sont identifiés.

ABSTRACT

The experience of the "Préhistorite de Ramioul", a cultural site located near Liège in Wallonia is presented. The professionalisation of his educational service led the staff of the Préhistorite to reflect on the nature and limits of archaeological interpretation and to formulate a code of ethics making it possible to approach the public in a variety of contexts with serious and uniform objectives. After having described this code, largely inspired by the that of professional journalists, the concept of archaeology-message, as it applies to education and the cultivation of responsible citizens, is discussed. Finally, the criteria for evaluating the practice of archaeological interpretation used at the Préhistorite de Ramioul is briefly presented.

UNE ENTREPRISE CULTURELLE, UNE CULTURE D'ENTREPRISE ?

La mise en valeur du patrimoine archéologique fait aujourd'hui partie intégrante d'un secteur économique en plein développement : le marché des loisirs, entre tourisme et culture. Cette « marchandisation » d'un secteur longtemps considéré comme non-marchand s'accompagne d'une professionnalisation du secteur où les travailleurs bénévoles cèdent progressivement la place à des salariés, restaurateurs, conservateurs, scénographes ou guides. Des entreprises se constituent et fixent des objectifs de rentabilité et de création d'emploi, ce développement rapide entraîne une grande diversité de savoir-faire et de solutions, qui posent une série de questions :

- Un projet de mise en valeur de vestiges archéologiques doit-il être rentable pour être envisagé ?

- Ce travail peut-il stimuler réellement la création d'entreprises de tourisme culturel ?
- Quelles limites peut-il y avoir à la concurrence au sein d'un secteur pointu, pour lequel la demande n'est pas encore cernée ?
- Y-a-t-il à terme un risque de faillite des entreprises de tourisme culturel et création d'une « jachère touristique » préjudiciable au patrimoine lui-même ?
- Quelles sont les économies d'échelle qui pourraient être réalisées afin de rendre le secteur d'activité viable à long terme ?
- La mise en valeur virtuelle ne peut-elle pas constituer une alternative à la mise en valeur *in situ* ?
- Peut-on commercialiser l'accès au patrimoine à n'importe quel prix ? L'accès au patrimoine est-il un privilège ou un droit ?
- Y-a-t-il des limites à la manière de mettre en valeur le patrimoine ?

C'est à cette dernière question que nous tenterons de donner une réponse.

Entreprise culturelle, le Préhistorite de Ramioul a créé 22 emplois (12 équivalents temps plein). Il est autosuffisant à 50 % et est pour le reste subsidié par la Région wallonne, la Communauté française et la Commune de

* Texte d'une communication présentée à Gand lors de la conférence internationale : *Heritage, New Technologies and Local Development. Authenticity, Intellectual Integrity, and Sustainable Development in the Public Presentation of Archaeological and Historical Sites and Landscapes*, Ghent, East-Flanders, September 11–13, 2002.

Flémalle. Onze archéologues travaillent dans le service éducatif comme guides-animateurs et accueillent chaque année 30 000 visiteurs dont 20 000 scolaires (chiffres arrondis 2001).

Au Préhistosite, toutes les visites se font accompagnées par un archéologue-animateur. Si l'entreprise offre à ses visiteurs un contact privilégié avec le patrimoine archéologique, vu le nombre d'animateurs et les changements fréquents de personnel, elle court le risque de dérives professionnelles : commentaires inadaptés aux visiteurs, commentaires colorés de convictions politiques, interprétations abusives des données archéologiques...

C'est pourquoi, l'équipe du service éducatif s'est dotée d'un code de déontologie propre afin de respecter les principes et normes d'une médiation du patrimoine de la société. Elle a également mis au point une méthode d'évaluation de son travail éducatif. Ces mesures, qui ont fortement contribué à la consolidation de la culture d'entreprise du Préhistosite, pourraient sans doute être aisément transférables à d'autres entreprises culturelles.

LES ACTIVITÉS DU PRÉHISTOSITE DE RAMIOUL

Émanation de l'association «Les Chercheurs de la Wallonie», le Préhistosite de Ramioul s'est installé à Flémalle au pied de la grotte de Ramioul située en bord de Meuse, en région liégeoise. C'est la seule infrastructure en Région wallonne conçue dans le but de proposer aux publics une synthèse générale sur la Préhistoire régionale. Il propose la visite de la grotte de Ramioul, la visite du Musée de la Préhistoire en Wallonie (avec notamment un spectacle multimédia sur les points communs entre les hommes d'aujourd'hui et les hommes de la Préhistoire et une collection d'artefacts illustrant les plus prestigieux sites wallons), la visite du Village des expériences (avec la possibilité pour chaque visiteur de tailler le silex, de tirer au propulseur, de faire de la poterie, de participer au déplacement d'un mégalithe et de voir la reconstitution grandeur nature d'habitations préhistoriques).

Le projet pédagogique du Préhistosite est soutenu par trois principes simples.

1. Inscrire le projet dans un processus de sensibilisation des visiteurs à la culture scientifique :

- 1.1. montrer des hypothèses : poser de bonnes questions plutôt que d'inventer de mauvaises réponses ;
- 1.2. permettre la lisibilité des interventions ;
- 1.3. offrir au public la possibilité de distinguer la place de l'authentique et celle de l'intervention contemporaine.
2. Garantir l'intégrité scientifique de l'ensemble mis en œuvre.
3. Favoriser une dynamique de créativité contemporaine sans ambiguïté.

UN CODE DE DÉONTOLOGIE DU PRÉHISTOSITE DE RAMIOUL POUR LA PRATIQUE DE LA MÉDIATION

Considérant que le métier de médiateur a de nombreux points communs avec celui de journaliste (rechercher des faits, les rapporter, les commenter, les analyser), le code de déontologie du Préhistosite s'est très largement inspiré du code de déontologie des journalistes professionnels (http://www.spj.org/ethics_coddef.asp) qui décrit succinctement mais précisément les choses à faire et à ne pas faire pour un reporter. Le médiateur, qu'il conçoive un projet multimédia, un jeu-questionnaire, une visite conférence, une démonstration d'allumage du feu, est soumis aux mêmes contraintes que le journaliste : être une interface objective entre le fait archéologique et le public.

Dans un premier temps, le code précise les objectifs fondamentaux de l'entreprise et en particulier identifie les valeurs de référence qui constituent les objectifs majeurs de la pratique de la médiation.

Dans un second temps, le code aborde les attitudes à suivre dans la pratique de la médiation. Les parties directement recopiées du code de déontologie des journalistes professionnels sont écrites en italique.

Code de déontologie des Archéologues-Animateurs du Préhistosite de Ramioul

1. L'équipe pédagogique du Préhistosite adopte cette charte déontologique destinée à établir des garde-fous dans la pratique de la médiation du patrimoine. Largement inspirée du code de déontologie des

journalistes professionnels, cette charte envisage l'attitude professionnelle et les limites de la profession de médiateur.

2. Les membres du Préhistorite de Ramioul partagent un souci déontologique et adoptent ce code pour professer les principes et normes d'une médiation du Patrimoine de la Société en complément du code de déontologie de l'ICOM pour les musées.

Objectifs généraux

3. L'objectif du Préhistorite est d'établir avec ses visiteurs un contact entre le présent et le passé afin d'établir un dialogue à propos de demain.
4. Le patrimoine est ainsi un prétexte à l'éducation et l'épanouissement de citoyens responsables mais également matière à sensibiliser tout un chacun à la culture scientifique.
5. Il reconnaît enfin comme valeur de référence les textes internationaux suivants : les droits de l'Homme et de l'Enfant, la convention de Rio, la convention sur le patrimoine archéologique de la Valette.
6. Le code de déontologie reconnaît les limites de la pratique d'une archéologie-message utilisant le patrimoine comme prétexte à des discussions et des débats de société.
7. Les objectifs pédagogiques du médiateur sont : procurer du plaisir, aider à apprendre, aider à apprendre à apprendre, aider à apprendre à agir et réagir.
8. Le slogan du Préhistorite « Réveillez le primitif qui vit en vous », veut stimuler l'émergence des représentations des visiteurs à propos de la Préhistoire, provoquer une réflexion sur la notion de « primitivité » dans le temps et dans l'espace et inciter l'envie d'en savoir plus.
9. Le médiateur doit toujours s'efforcer de rendre le visiteur acteur afin qu'il soit autant que possible l'auteur de ses propres découvertes. Un proverbe chinois résume bien le concept de découverte active qui sous-tend la médiation du Préhistorite : « J'entends, j'oublie, je vois, je comprends, je fais, je me souviens ».
10. Faire un geste « comme dans la Préhistoire » est plus qu'un amusement, c'est une manière d'appréhender émotivement les difficultés et l'intelligence techniques des artisans d'autrefois. C'est pour les visiteurs,

aujourd'hui, une étonnante leçon de modestie qui ne peut en aucun cas être confondue avec de l'archéologie expérimentale, discipline scientifique.

Recommandation pour la pratique de la médiation

11. Les archéologues-animateurs (médiateurs) du Préhistorite de Ramioul *estiment qu'un public informé est formateur d'un esprit de citoyenneté. Notre rôle est de faire avancer cette fin par des animations équitables et simples, menées avec minutie et honnêteté. L'intégrité professionnelle est la pierre angulaire de la crédibilité d'un médiateur.*
12. Un médiateur *doit être honnête, équitable et créatif dans ses efforts pour rassembler, rapporter, interpréter et partager l'information avec le public.*
13. *Il doit tester l'exactitude de l'information et de ses sources et être prudent afin d'éviter toute erreur d'inattention. Il n'est jamais permis de délibérément déformer les faits archéologiques.*
14. *Il doit identifier ses sources, lorsque c'est possible. Le public a droit à toute l'information possible afin de juger de la crédibilité des sources.*
15. *Il doit s'assurer que les reconstitutions, les gestes, les textes, les commentaires, les dessins, les photos, les images, les sons ne sont pas présentés sous un faux jour. Les médiateurs ne devraient pas simplifier outre mesure ou souligner certains événements hors de leur contexte.*
16. *Il ne doit jamais fausser le contenu des photos ou des images, des animations. Il doit identifier les montages et les illustrations, les raccourcis.*
17. *Il doit identifier les reconstitutions hypothétiques d'événements et les nouvelles fabriquées. Si une reconstitution est nécessaire pour raconter l'histoire, elle doit être identifiée comme telle.*
18. *Les analyses et les commentaires doivent être identifiés et ne doivent pas déformer les faits ni leur contexte.*
19. *Le médiateur doit raconter l'histoire de la diversité et l'importance de l'expérience humaine, hardiment, même lorsque le sujet est impopulaire.*
20. *Il doit éviter de stéréotyper par race, genre, âge, religion, ethnologie, géographie,*

orientation sexuelle, infirmité, apparence physique ou rang social.

21. *Il doit donner la parole à ceux qui n'ont pas la parole.*
22. *Il doit examiner ses propres valeurs culturelles et éviter de les imposer au public.*
23. *Les animateurs soucieux de déontologie traitent leurs sources, sujets et collègues comme des êtres humains méritant respect.*
24. *Un animateur doit assumer ses responsabilités envers ses publics et collègues. Il doit :*
 - clarifier et expliquer la méthodologie d'animation et encourager le public à exprimer ses reproches envers l'animation.*
 - admettre ses erreurs et les corriger rapidement.*
 - dénoncer publiquement les pratiques des animateurs et des animations qui ne sont pas déontologiques.*
 - respecter les mêmes règles de comportement qu'il demande aux autres de respecter.*
25. *Faire preuve de bon goût. Éviter de se laisser attirer par une curiosité malsaine.*
26. *Essayer, si possible, de ne jamais plagier.*
27. *Ne pas avoir d'autre intérêt que le droit à l'information du public.*

Cette version du code déontologique a été adoptée à l'unanimité par le personnel du Préhistosite de Ramioul à Flémalle (Belgique), le 30 novembre 2001.

Outre le rappel d'évidences telles que : citer ses sources, éviter de caricaturer, de déformer les faits, montrer le chemin de la connaissance (ce qui est dans la pratique de la médiation rarement respecté), le code de déontologie du Préhistosite aborde la notion fondamentale d'une « archéologie message », miroir de la société contemporaine, où le fait archéologique sert à élaborer une réflexion avec le visiteur sur des enjeux de la société d'aujourd'hui. Par exemple, les ossements humains suscitent la discussion de la notion de racisme. Les silex taillés permettent de parler de l'intelligence humaine que l'on peut rencontrer partout dans le temps et dans l'espace et de ce fait servir la notion de tolérance et de respect des minorités culturelles. Les ossements animaux sont l'occasion d'aborder l'évolution de la relation entre l'homme et son environnement. Les méthodes déployées par les archéologues servent à aborder la notion même de critique historique, etc. Après avoir

décrit des faits archéologiques sélectionnés avec soin, le médiateur peut mettre ceux-ci en perspective avec la société contemporaine. Ainsi, l'expérience patrimoniale du visiteur atteint deux objectifs :

- faire voir, faire constater le potentiel, des vestiges à révéler des informations sur les hommes, leurs sociétés et leurs environnements dans le temps et dans l'espace (démarche de valorisation du patrimoine archéologique).
- faire apprécier, faire constater l'intérêt de conserver le patrimoine archéologique pour les générations futures vu le rôle stimulant qu'il joue pour une réflexion continue sur les enjeux de la société contemporaine (démarche de sensibilisation des publics aux patrimoines archéologiques).

Cette archéologie-message réclame bien sûr une déontologie rigoureuse sans laquelle les plus graves dérives ou récupérations extrémistes pourraient se produire. La principale des dérives est certainement l'archéologie identitaire qui tendrait à prouver la légitimité « historique » d'une ou l'autre thèse politique. Le rôle du médiateur devrait se borner à susciter le questionnement et non à donner des réponses pour que le visiteur puisse lui-même émettre une opinion. L'archéologie-message a, dès lors, comme unique but de stimuler une citoyenneté responsable. Dans ce cadre, le service éducatif du Préhistosite a choisi de reconnaître les textes internationaux des droits de l'Homme et de l'Enfant, la convention de Rio et bientôt de Johannesburg ainsi que les conventions internationales de l'Unesco pour le Patrimoine comme valeurs de référence. Prochainement, ce code pourra aussi faire référence à la charte d'Ename comme il se réfère déjà aujourd'hui au code de déontologie de l'ICOM pour les musées. Avec le public, le médiateur pourra, le cas échéant, faire directement ou indirectement référence à l'un ou l'autre de ces textes dans le but de stimuler une « proactivité » citoyenne.

DES CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE DE LA MÉDIATION

Cinq critères d'évaluation ont été choisis au Préhistosite pour la pratique de la médiation. Ils découlent d'une méthode de préparation

d'animation reposant sur la théorie du milieu, développée par les géographes (Collin, 2000a, b). Dans ce cas, le milieu se définit comme la perception que chaque individu a de son environnement. Le milieu y est abordé sous trois aspects : la nature, la culture, les gens et ce, dans le temps et dans l'espace (ici aujourd'hui ou là-bas, ici autrefois ou là-bas, ici demain ou là-bas). Grâce à ce « tableau à deux entrées », le médiateur réfléchit et explore les possibilités d'exploiter toutes les ressources d'un fait archéologique pour le mettre en relation ou non avec le présent voire même le futur. Ce tableau de bord permet une scénarisation de la communication du patrimoine contrôlée et évolutive. En effet, il sert le plus souvent à diversifier ou renouveler les commentaires relatifs à un même objet. Il constitue donc un outil important pour l'évolution professionnelle du médiateur.

1^{er} critère d'évaluation : l'introspection

Le médiateur et les visiteurs sont issus de milieux spécifiques. L'un et les autres ont-ils été caractérisés avant la visite du point de vue :

- de leurs relations avec leur milieu naturel ?
- de leurs relations avec leur milieu culturel ?
- de leurs relations avec leur milieu social ?

2^e critère d'évaluation : la pertinence de la sélection des faits archéologiques

Le médiateur opère un choix dans les vestiges qu'il présente aux visiteurs. Sont-ils significatifs du point de vue de :

- la relation homme-nature ou de la nature elle-même ?
- de quels faits culturels témoignent-ils ?
- de quels faits sociaux témoignent-ils ?

3^e critère d'évaluation : exploiter tous les registres de la perception

Le médiateur choisit plusieurs moyens d'animation. Couvrent-ils les quatre vecteurs d'appropriation du visiteur, à savoir :

- la connaissance ?
- l'imagination ?
- la manipulation ?
- l'émotion ?

4^e critère d'évaluation : à quoi a servi l'animation ?

Le médiateur peut opérer une mise en perspective des faits archéologiques par rapport à la société contemporaine. Qu'a apporté l'animation au visiteur en terme de :

- savoir ?
- savoir-être ?
- savoir-faire ?

5^e critère d'évaluation : quelles valeurs ont été partagées ?

Le médiateur peut opérer une mise en perspective de manière à ce que le visiteur s'approprie certaines valeurs. Quelles sont celles qui ont été partagées ?

- les droits de l'Homme et de l'Enfant ?
- la convention de Rio ?
- la convention de La Vallette et aussi la base législative pour la gestion de l'archéologie en Wallonie (le C.W.A.T.U.P. : Code Wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine) ?

Le médiateur est un « patrimoine-relation » qui assure la mise en relation du public avec l'objet patrimonial en mettant tout en œuvre pour que ce contact soit fructueux. C'est une démarche globale, un cheminement intellectuel orienté par les spécificités des publics concernés, la nature des patrimoines sélectionnés, la prise en compte des points de vue spécialisés et la définition d'objectifs pour le public. On est très loin dans ce cas des recettes appliquées sans discernement, de projets se réfugiant derrière des nouvelles technologies vides de sens. La chose la plus importante qui justifie la démarche de médiation, c'est le chemin que le public accomplit, une fois rentré chez lui, dans la représentation de son avenir. Autrement dit, qu'est-ce que l'expérience patrimoniale a apporté au public dans la contribution à sa propre démarche citoyenne ? N'est-ce pas là, la principale motivation à présenter au public, des vestiges archéologiques ?

Le Préhistosite de Ramioul voudrait engager un dialogue entre les hommes d'aujourd'hui et les hommes d'hier à propos de demain. Le patrimoine archéologique et la grotte de Ramioul sont des prétextes à cette rencontre. L'enjeu est de les conserver dans l'état où nous les avons reçus et de les transmettre en

faisant comprendre pourquoi c'est une chose essentielle.

Bibliographie

Code déontologique de la Société des journalistes professionnels,

http://www.spj.org/ethics_codef.asp

BELAIEW D., 1995. Inédit, H.E.L. de Vinci – E.N.C.B.W., Louvain-la-Neuve.

COLLIN F., 2000a. « Patrimoine-Société : un nouveau métier », *Pédagogie du Patrimoine en Europe*, 3 : 65–71.

COLLIN F., 2000b. « Patrimoine archéologique et société : relations difficiles ? Le rôle du médiateur », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, XL, 7–15.

Adresse de l'auteur :

Fernand COLLIN
Archéologue-Directeur du Préhistosite de Ramioul
Rue de la Grotte, 128
B-4400 Flémalle
collin@ramioul.org